

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

27

nombre de membres
absents représentés :

1

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

1

date de la convocation :

30 janvier 2014

OBJET :

N° 2014 / 02 / 01

PERSONNEL COMMUNAL
TRANSFORMATION DE
POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq février à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membre absent représenté : M. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité a accepté la demande d'un agent qui a souhaité transformer son poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet en adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la transformation :

- du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet,
- en poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet,
à compter du 1^{er} février 2014.

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

Le Maire,
William PORTAL

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

27

nombre de membres
absents représentés :

1

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

1

date de la convocation :
30 janvier 2014

OBJET :

N° 2014 / 02 / 02

NIMES METROPOLE
RAPPORT DE LA CLETC
"AIRES D'ACCUEIL DES
GENS DU VOYAGE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq février à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membre absent représenté : M. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 23 décembre 2013, Nîmes Métropole a transmis en mairie le rapport d'approbation du 5 décembre 2013 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) lié au transfert de compétence en matière de "création, entretien et gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage".

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le procès-verbal de réunion et sur le rapport susvisé dans les trois mois à compter du courrier.

En résumé :

- la loi BESSON de 2000 a imposé l'établissement d'un schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage dans les communes de plus de 5.000 habitants ;
- la compétence "aires d'accueil des gens du voyage" a été transférée à Nîmes Métropole par arrêté préfectoral du 24 avril 2012 ;
- au niveau de l'agglomération, il faut 107 places :
 - o Nîmes40 places,
 - o Manduel15 places,
 - o Bouillargues15 places,
 - o Saint-Gilles15 places,
 - o Marguerittes22 places.
- Nîmes Métropole est maître d'ouvrage ;
- les communes concernées paieront 50 % du coût de l'opération sous forme de fonds de concours sauf pour les réseaux humides ;

- la commune a payé 53.392,75 € pour les travaux d'études et de terrassement et elle a apporté le terrain pour une valeur de 80.000 € ;
- elle a donc financé cet investissement pour 133.333 € ;
- la commune doit donc être remboursée de l'effort financier engagé, soit 62.900,75 €.

Le Conseil municipal doit donc délibérer avant le 10 février 2014.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-362-1 du 28 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-115-0001 du 24 avril 2012 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole dans le cadre d'une extension de compétence en matière de création, entretien et gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 5 décembre 2013,

approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 5 décembre 2013 relatif à l'évaluation du transfert des charges induit par la prise de compétence "création, entretien et gestion administrative et technique des aires d'accueil des gens du voyage".

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2014

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

27

nombre de membres
absents représentés :

1

nombre de membres
absents excusés non
représentés :

1

date de la convocation :
30 janvier 2014

OBJET :

N° 2014 / 02 / 03

NIMES METROPOLE
RAPPORT DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE 2013

L'an deux mille quatorze, le cinq février à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, MM. Philippe MELEDER, Roger ARMAND, Mmes Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Marc MEDINA, Mmes Marie-France BIGUET, Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Georgette ALMANRIC, M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Claude ROBIN, M. Laurent JAUSSAUD, Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, M. Jacques COURRENT, Mme Anne GIRARDCLOS, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART et Mme Christine POUZARD.

Membre absent représenté : M. Paul CABANON (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 26 décembre 2013, la communauté d'agglomération a transmis en mairie le rapport de développement durable 2013 de Nîmes Métropole au format clé USB. Ce rapport est aussi le rapport d'activité de l'agglomération. A ce titre, il doit être présenté au Conseil municipal et remis à ses membres.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

Le Maire,
William PORTAL

ACTE RENDU
EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
le
DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME
Le Maire,
William PORTAL